



GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire
des Abeilles de l'Ardèche

<http://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin MAI 2018



Dans l'édito de notre bulletin de janvier, nous faisons état sur certains ruchers, d'une mise en hivernage difficile, car la sécheresse que nous avons connue à l'automne et l'absence consécutive de pollen, avaient retardé la reprise de la ponte, qui en certains endroits, n'est intervenue que vers la fin octobre.

Qu'en est-il advenu de ces colonies? D'autant que le printemps tardif n'a offert une reprise de végétation salubre. Vous le devinez, des mortalités importantes, avec absences de nourritures, et petites grappes qui n'ont pas eu l'énergie suffisante pour passer l'hiver.

Heureusement, ce n'est pas le cas partout, et même si comme dit ci-dessus, le printemps a tardé à venir, **il faut voir avec quelle volonté, et opiniâtreté, les abeilles se sont attachées à rattraper le temps perdu.** En quelques dizaines de jours, la physionomie de nos colonies a complètement changé. Avril serait le 3^{ème} mois le plus chaud depuis que l'on fait des relevés. Nous sommes toujours séduits de voir la capacité de rebond de nos abeilles dans ce monde où elles rencontrent de plus en plus de difficultés.

En voici une nouvelle : **on reparle du petit coléoptère de la ruche *Aethina Tumida*.** Le Bureau de la Santé Animale fait état d'une suspicion d'œufs trouvés dans une importation d'un millier de reines en provenance d'ARGENTINE. À l'heure où nous écrivons, il ne s'agit que d'une suspicion. En effet sur les boîtes d'encagement qui sont habituellement changées à l'arrivée, il a été trouvé des œufs qui en raison de leur état n'ont pas pu être identifiés clairement. Nous avons essayé d'en savoir davantage, et avons appris qu'un apiculteur ardéchois a introduit des reines dans un rucher hors département (*non précisé*) et qu'un apiculteur drômois l'a fait dans un rucher en sud Ardèche. Les secteurs ont été placés en APMS (*arrêté préfectoral de mise sous surveillance*). Ces secteurs ne nous ont pas été indiqués pour l'instant, mais il nous a été précisé que l'ARGENTINE était exempte d'*Aethina*

Tumida. Souhaitons que tout cela ne soit qu'une fausse alerte. **Dans cette période de doute, nous devons remarquer que le système de contrôle a bien fonctionné.**

➤ **Plus d'info.** : <http://agriculture.gouv.fr/parasite-des-abeilles-aethina-tumida-suspicion-non-confirmeer>

Nous ne pouvons que vous encourager à produire vos propres reines, cela est possible avec l'aide de nos cours sur l'élevage, qui rencontrent toujours autant de succès. Il en est de même pour nos divers « Ateliers » que vous êtes nombreux à plébisciter.



Élevage de nos reines au Rucher École © GDSA de l'Ardèche

Et pour finir, nous voudrions évoquer l'éditorial de notre ami Jean-Marie Barbançon dans la Santé de l'Abeille de Mars/Avril 2018 où il fait état de la crise du bénévolat en apiculture. *«Cela explique d'ailleurs la facilité du glissement vers des structures offrant des services clé en main. Mais ces structures payantes sont en général regroupées en SYSTÈMES dans lesquels l'apiculteur n'aura bientôt plus son mot à dire».* Gardons la foi, ne nous laissons pas phagocyter. Nous le devons bien à nos abeilles.

Allez, restons optimistes, et souhaitons-nous une bonne saison 2018. Ce qui nous redonnera à tous l'envie de poursuivre et de toujours nous améliorer.

➤ **Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.**

Photos de couverture : premiers essais pour fabrication cire gaufrée Atelier cire © GDSA de l'Ardèche.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDSA-Ardèche

L'Assemblée Générale s'est déroulée le **Samedi 24 février 2018** dans l'Amphithéâtre du Lycée Agricole à Aubenas; elle a débuté à 9:30, après le traditionnel café de bienvenu, moment d'échanges et de retrouvailles entre adhérents.

Membres du Conseil d'administration présents :

Stephanie ADELIN, Bernadette BROCARD, Françoise BORIE-CALLOT, Marie BASSAGET, Jean-Pierre DIEI, Claude JEANNIN, Élodie LEULLIER, Carole NICOLAS, Jacques PELLET

Excusé : Olivier FLEURY.

I. APPROBATION DU C.R. DE L'A.G. DU 18 FÉVRIER 2017

Le Président et Trésorier, Jean-Pierre DIEI salut les personnes présentes et procède, comme il est d'usage, à la validation du compte rendu de l'Assemblée Générale précédente, le 18 février 2017. Il rappelle que ce compte rendu est paru dans le bulletin de mai 2017, il est également affiché à la porte. Il demande s'il y a des questions avant de procéder au vote. Aucune objection des adhérents présents ou représentés pour un vote à mains levées. **Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2017 est approuvé à l'unanimité.**

La parole est ensuite confiée à Bernadette BROCARD et Claude JEANNIN pour la lecture du rapport moral et d'activité 2017 :

II. RAPPORT MORAL 2017

L'association GDSA de l'Ardèche a œuvré, les années précédentes, au renouvellement du matériel : ruches, ruchettes, extracteur, maturateur, tables. Elle a investi chaque fois que nécessaire pour être performante :

- pour réorganiser l'installation du Rucher,
- pour la structuration des cours, avec création des 3 livrets de cours, et

diaporama permettant de passer d'une quinzaine d'élèves à 40,

- pour l'organisation de la comptabilité, la renégociation des contrats d'assurance, etc...
- sans oublier non plus l'amélioration du bulletin, la création du site, le Logo.

**Ceci est l'œuvre de tous,
et nous pouvons nous en féliciter.**

Cette année 2017 a été marquée par le tournant pris, lorsque nous avons décidé d'abandonner la distribution des traitements devenue trop contraignante et chronophage. Nous avons choisi de développer la partie formation, information, et de créer des « Ateliers » autour de l'apiculture pour continuer à fédérer nos adhérents. Nous avons annoncé ces nouvelles activités lors de l'AG 2017. Nous avons tenu nos promesses.

Nous ne restons pas hostiles à la reprise dans le futur de cette distribution, mais pas dans le contexte actuel. Peut-être un jour, les préconisations de l'ANSES, qui dit que la distribution de traitements apicoles à base d'Amitraze et d'Acide Oxalique pourrait être autorisée sans obligation d'ordonnance, seront prises en compte. On peut en douter quand on voit l'intérêt que certains portent à ce système, et qui ne voudront pas perdre une parcelle de leurs pouvoirs.

Avons-nous eu raison ? Nos adhérents nous ont-ils suivis ?

Nous pouvons le penser puisque 471 adhérents nous restent fidèles. Nous avons perdu une centaine d'adhérent. Outre la déperdition habituelle, certains qui ne venaient que pour les traitements ne sont plus là, mais ils ont été remplacés par de nouvelles personnes. Si l'on rapproche des 511 adhérents de 2016, la réduction se limite à 40. Autre élément qui plaide pour l'intérêt porté à notre Association, nous avons réduit notre cotisation standard de 18 à 12 euros et proposé à ceux qui souhaitent de nous soutenir par une cotisation à 15 euros.

Et bien, 56 % (263/471) ont opté pour la cotisation à 15 euros.

Nos 471 adhérents détiennent 12 063 ruches nous positionnant comme un acteur important dans le monde apicole ardéchois.

Nous avons eu à gérer :

- **Assurances** pour près de 300 adhérents et 7 016 ruches.

- **Abonnements :**

- Revue "Abeille de France" : 66
- Revue "Abeilles et Fleurs" : 43
- Revue "Santé de l'Abeille" : 114

Cela représente la gestion de 223 abonnements.

Rucher École

- **Initiation et Perfectionnement**

40 élèves étaient présents en 2017 pour «Initiation et Perfectionnement». La demande est toujours soutenue; nous venons de boucler la liste 2018, et nous aurons à nouveau 40 participants.

Cette réussite est un des facteurs principaux de nos résultats financiers, et du renouvellement de nos adhérents. Plus de 50% de ceux-ci, le sont depuis moins de 5 ans.

- **Élevage de Reines**

24 élèves ont suivi le stage. La présence de Stéphanie, apicultrice professionnelle, apporte une expertise qui enrichit cet enseignement. Nous avons connu une bonne réussite, malgré des conditions climatiques peu favorables. Depuis quelques années, nous apportons de l'extérieur, pour le greffage, des ruches sélectionnées pour leurs qualités. Ainsi nous avons grandement amélioré la génétique. Notre rucher avait une trop grande propension à l'essaimage.

- **Gestion des mini +**

La création de ce nouveau stage s'insère entre les deux ci-dessus. Il permet à un petit apiculteur de faire un élevage naturel simple, et de conserver quelques reines en attente d'utilisation. Il répond à une demande, et vous avez été 25 à participer.

Conférence sur l'APITHÉRAPIE

Un moment fort de l'année, qui nous permet en automne de nous réunir autour

d'un sujet. Cette année vous étiez plus de 120 à écouter les intervenants de la Société Francophone d'Apithérapie qui nous ont parlé des bienfaits du miel et des composants de la ruche.

➡ **Journées d'automne : vos suggestions pour 2018 sont bienvenues.**

Achats Groupés de cadres et hausses issus d'un CAT

Nous avons distribué cette année 1 500 cadres et 64 hausses. C'est moins que les années précédentes; il est vrai que la saison que nous venons de traverser n'a pas été propice à l'apiculture. C'est ce qui explique notre stock de cadres élevé. Encore un service apprécié de nos adhérents. Les quelques centimes glanés compensent une part des utilisations au Rucher École.

Taxe Eco Emballages

Nous avons offert la gratuité de la "taxe éco" aux adhérents assujettis. Cela a coûté 264,99€. Nous poursuivons ce service à nos adhérents qui leur permet ainsi de satisfaire à cette obligation.

Collecte des bandes Apivar usagées

Notre PSE est arrivé à échéance au 31 décembre 2016; néanmoins nous avons poursuivi la récupération jusqu'au 31/7/2017 des bandes usagées que nous avons distribuées, pour destruction par «La Collecte Médicale». C'est un engagement issu de notre PSE échu, mais que nous avons tenu à poursuivre pour la satisfaction de nos adhérents.

Les nouvelles activités annoncées ont été réalisées

- **Gestion des Mini+ (25 personnes)**

Nous venons d'en parler. Un livret reprenant le détail des manipulations et la description du matériel à été établi spécialement et remis aux stagiaires qui ont participé avec intérêt. Ce stage devient maintenant récurrent et s'inscrit au coté des deux autres.

- **Valorisation des miels**

18 personnes étaient présentes. Nous remercions chaleureusement notre adhé-

rent Jean Luc Charmasson, professionnel qui a animé gracieusement ce stage et, est d'accord pour renouveler; cet atelier sera reconduit.

● Peintures des ruches

Malgré une météo exécrable, 17 personnes ont suivi cet enseignement par lequel nous avons appris à fabriquer nos propres peintures. Cet atelier sera reconduit.

● Sorties Botaniques

Trois sorties botaniques ont été initiées, dont une annulée en vallée de l'Eyrieux (orages violents annoncés) et deux en soirée sur St Péray et Touloud avec une petite participation. Ces propositions de balades botaniques seront reconduites.

● Candi

A l'initiative de Jacques Pellet, nous avons testé l'achat groupé de Candi Tradition en barquette rigide de 1.7 kg présenté lors de la journée Apithérapie. Finalement, avec les demandes, ce sont plus de 1 200 kg qui ont été distribués. Comme annoncé dans le bulletin, nous renouvelerons cette opération cette année 2018.

Et aussi, tout au long de l'année, nous sommes intervenus ou étions représentés :

● Dans le cadre de la FNOSAD qui fédère 74 autres organisations départementales, Pascal nous représente en siégeant au Conseil parmi les 16 membres élus. Il est également membre du Bureau de « La Santé de l'Abeille » aux fonctions de Trésorier.

● Concours prairies fleuries

Participation en 2017 au jury national avant remise des prix au salon de l'Agriculture. Participation toujours effective au sein du jury local en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Parc des Monts d'Ardèche, visite de parcelles candidates en juin pour une sélection locale et présentation ensuite au niveau national.

● Conférences diverses

Nous sommes régulièrement sollicité pour des animations :

- 19 mars, co-animation avec Emmanuel Rey d'une soirée grand public sur l'abeille

Frelon Asiatique

● Réunion d'organisation de la lutte contre *Vespa Velutina* à Privas en début de saison, en partenariat avec le SDIS, la FREDON, le GDS, le Conseil Départemental.

● Animation du réseau de surveillance du frelon asiatique, tout au long de la saison mais surtout à partir de mi-août, avec plus de 250 appels ou mails suivis et répercutés, en lien avec la FREDON et le SDIS.

Notre expertise est reconnue, enviée, et s'exporte hors du département :

● 4 mars : animation d'une journée de formation pour les apiculteurs des Hautes-Alpes, sur l'expérience de lutte contre le frelon asiatique organisée en Ardèche depuis quelques années, en mettant l'accent sur les difficultés et limites.

● 13 avril : animation d'une soirée à Solaise (69) avec Denis Bec sur la biologie du frelon asiatique et l'organisation de la lutte.

● 30 septembre : journée d'observation et de prospection, démonstration de destruction de nid de frelons en vallée de l'Eyrieux à l'initiative du GDSA 73, co-animée avec notre adhérent Christophe Moins qui dispose du matériel et, est accrédité pour destruction. Une trentaine de référents et amis savoyards présents qui, ravis de l'accueil réservé ont l'intention de renouveler l'expérience en 2018.

inaugurant une salle municipale à La Voulte.

- En mai, animation à la bibliothèque de Touloud sur le frelon asiatique. Puis, à la médiathèque de Valence.

- Et toujours des questions et demandes de conseils par téléphone ou mails. Cela nous amène à réfléchir à l'ouverture d'une page **sur le site pour y faire figurer avec notre réponse, les questions les plus récurrentes**. Ces demandes diverses et variées via le site, menant parfois à conseiller une orientation professionnelle. Les vocations sont nombreuses pour développer une activité économique autour de l'apiculture et le public ne sait pas toujours auprès de qui s'adresser. Notre représentativité

est quand même reconnue puisque nous sommes régulièrement consultés. (ex. : GIE PPAM, enquête filière,...)

Nous venons de vous décrire l'année écoulée, mais nous pensons aussi à l'avenir. 2018 verra la poursuite de nos divers activités, que nous allons développer, telles que décrites dans le bulletin, avec l'accent sur le développement de l'atelier Cire, et l'achat groupé de Candi, avec toujours le souci d'une gestion rigoureuse.

Tout ceci ne peut exister que grâce à une équipe de bénévoles soudée qui œuvre dans l'intérêt de tous. **Merci de continuer à nous soutenir, et si vous avez des talents à faire partager, n'hésitez pas à nous le dire.**

Jean-Pierre DIEL reprend la parole et demande s'il y a des questions ou des commentaires sur ce rapport. Aucune demande n'étant formulée, nous passons au compte-rendu financier :

III. COMPTE-RENDU FINANCIER 2017

• Jean Pierre DIEL a présenté le bilan comptable :

Adhérents 471 cotisants
Recettes..... 35 894,24 euros
Dépenses..... 35 870,28 euros
Trésorerie 37 198,54 euros

• Avis des vérificateurs aux comptes :

Alain MUSY et Pierre VOLPE ont procédé à la vérification des comptes. Approbation des comptes, «**Quitus accordé pour ce bilan comptable**», à l'unanimité par un vote à mains levées.

➔ Voir le détail du budget en page 7.

IV. DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES 2018

Désignation des vérificateurs des comptes : Alain MUSY et Pierre VOLPE sont reconduits.

V. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Peuvent prendre part au vote les adhérents à jour de cotisation pour 2017. Un bulletin de vote leur a été remis.

• 3 postes sont sortants :

Françoise BORIE-CALLOT, Jean-Pierre DIEL, Elodie LEULLIER, pour 3 postes à pourvoir. *Elodie LEULLIER ne se représente pas.*

• 5 candidats se présentent :

Viviane ANJOLRAS, Françoise BORIE-CALLOT, Jean-Pierre DIEL, François LOUVET, Christophe MOINS.

Il est demandé de rayer 2 noms. Après recueil des bulletins dans l'urne, 3 scrutateurs sont désignés pour effectuer le dépouillement : Luc TAULEIGNE, Daniel ARMAND et Jean-Louis VERT.

• 158 votes ont été exprimés :

Françoise BORIE CALLOT 140 voix
Jean-Pierre DIEL..... 133 voix
Christophe MOINS..... 113 voix
François LOUVET 45 voix
Viviane ANJOLRAS 40 voix

Les 3 premiers sont élus.

VI. INTERVENTIONS

Le frelon asiatique et Flavescence dorée

➔ Voir article en page 12 et 13.

Après le verre de l'amitié, Hydromel de Bruno Sion à Vernoux, offert aux adhérents, une centaine de repas sont servis par «Le Bistrot de St-Jean » à St-Jean le Centenier pour les adhérents qui avaient réservés.

L'après-midi :

VII. TÉMOIGNAGE D'APICULTEUR

Pour l'après midi, carte blanche a été donnée à **LÉANDRE**, apiculteur professionnel région Doubs/Haute Saône. Il est l'auteur de nombreuses vidéos sur « YouTube » sous l'intitulé « Une saison aux abeilles ». Il a évoqué son parcours, son activité, ses joies et ses peines. Une large place a été réservée aux questions/réponses avec une salle réactive, qui a permis de très bons échanges.

La séance a été levée vers 16:30, mais les discussions hors de la salle se sont poursuivies, marquant l'intérêt et la convivialité recherchés dans ces échanges.

ÉTATS FINANCIERS GDSA-ARDÈCHE AU 31 DÉCEMBRE 2017

RECETTES		DÉPENSES	
Encaissement des cotisations	6 742,82 €	Frais Secrétariat et Gestion	4 056,92 €
Abonnements	5 146,00 €	Frais de l'Assemblée Générale	543,95 €
Rucher École	11 133,50 €	Loyer	1 699,65 €
Assurances	3 142,12 €	Rucher École	7 340,74 €
Registres d'Élevage	168,00 €	Abonnements	5 010,00 €
Cession Candi	1 977,20 €	Cotisation FNOSAD	1 350,00 €
Cession de matériel	3 498,74 €	Candi	2 046,00 €
Intérêt sur Livret d'épargne	285,86 €	Vétérinaire facture 2016	2 714,88 €
Annulation provision Vétérinaire 2015	2 800,00 €	Assurances	4 053,09 €
Subvention de la mairie de Guilherand-Granges	1 000,00 €	Achats de Matériels (Hausses, cadres)	4 623,59 €
		Journée Automne	2 166,47 €
		Taxe Éco emballage	264,99 €
TOTAL RECETTES	=35 894,24 €	TOTAL DÉPENSES	=35 870,28 €

RÉSULTATS 2017

Solde de Trésorerie au 1 ^{er} janvier 2017	39 272,78 €
Recettes en 2017	+ 35 894,24 €
Dépenses en 2017	- 35 870,28 €
Investissements en 2017	- 2 098,20 €
SOLDE DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017	= 37 198,54 €

Auxquels on peut rajouter 30 tickets repas, 1 420 cadres, 1 hausses, 400 cadrons, 100 toits mini+ pour un total d'environ 2 500 € environ

Solde Compte chèque	3 381,15 €
Solde du Livret d'Épargne	33 817,39 €
TOTAL	= 37 198,54 €

➤ **Pour consulter les comptes, en faire la demande écrite au président du G.D.S.A. de l'Ardèche.**

ADHÉSION 2018 GDSA-Ardèche

Nouvelle adhésion Renouvellement

Cotisation	ou	<input type="checkbox"/> 12,00 €
Cotisation avec soutien + 3 €		<input type="checkbox"/> 15,00 €

La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours.

BULLETIN pour les NOUVEAUX ADHÉRENTS ou les RETARDATAIRES.
Merci de vérifier si votre cotisation est à jour en 2018.

RUCHER ÉCOLE Cours au Pradel	Cycle "initiation et perfectionnement"	150,00 €	COMPLET
	Stage "Gestion des mini-plus"	25,00 €	COMPLET
	Cycle "élevage de reines"	100,00 €	_____

	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	
COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ) <input type="checkbox"/>	Nbre de ruches _____ x 0,17 €	_____
	Garanties RC + PJ + Dommages <input type="checkbox"/> ou	Nbre de ruches _____ x 2,27 €	_____

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Si moins de 200 ruches		OFFERTE
	Si nbre de ruches supérieur, comptez le nbre de ruches au delà de 200 _____ x	0,03 €	_____

ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros	<input type="checkbox"/> 18,00 €
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros	<input type="checkbox"/> 27,00 €
	L'abeille de France	Les 12 numéros	<input type="checkbox"/> 27,00 €

CARNET D'ÉLEVAGE	_____ x	3,00 €	_____
-------------------------	---------	---------------	-------

Additionnez les montants des lignes précédentes

TOTAL	_____
--------------	-------

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche que vous adresserez à :

Carole NICOLAS - Chemin de Beaulieu - 07000 VEYRAS

NOM / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Nbre de ruches :
Adresse mail :	

NOUVELLES ACTIVITÉS

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Pascal BINON
04.75.40.22.86
06.08.92.26.67
pascal.binon@orange.fr

Pour toutes ces activités, nous recensons vos souhaits. Le moment venu vous serez prévenu individuellement sur le déroulé.

*Je me suis inscrit-e
pour participer
à un ou plusieurs
ateliers...
Je recevrai
un mail d'info*

STAGE

MINI-PLUS

Archi-complet !...

Vous avez été plus de 40 personnes à vouloir participer, ce qui nous a conduit plutôt qu'à refuser, à doubler ce stage, le même jour, sur un deuxième site.

ANIMATIONS

CONFÉRENCES DÉLOCALISÉES

BALADES BOTANIQUES TRANQUILLES

Elles ont suscité un réel engouement. Elles se préparent, et les personnes intéressées vont être informées.



ATELIERS

VALORISATION DES MIELS

Plus de 30 personnes sont préinscrites.

Difficile d'en rajouter !

"JE FAIS MES ÉTIQUETTES"

Il faudra se serrer ! quelques personnes peuvent encore être acceptées.

CIRE

Voir l'article concerné page 10, *on peut se préinscrire.*

PEINTURE DES RUCHES

4/5 places disponibles, *manifestez-vous rapidement.*



Rucher École © GDSA de l'Ardèche

COMMANDE CANDI

L'essai de l'an dernier s'est révélé positif (voir article qui détaille l'opération dans bulletin de janvier 2018). Nous avons déjà recueilli des précommandes pour 2 tonnes. Les retardataires peuvent s'inscrire en précisant le volume souhaité (*Barquette de 1,7kg, conditionnées en carton de 10 barquettes*).

Les modalités définitives seront précisées en septembre, nous vous demanderons alors de confirmer la commande.



RUCHER ÉCOLE du MAS DU PRADEL

Domaine Olivier de Serres - 07170 MIRABEL

Le cours 2018 est complet pour le stage "Initiation et Perfectionnement" mais est ouvert pour "l'Élevage de Reines". Vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous inscrire auprès de :

Pascal BINON, tél. : 04.75.40.22.86 / 06.08.92.26.67
 mail : pascal.binon@orange.fr

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres et hausses Dadant.

CALENDRIER 2018

Juin	02	Samedi Stage Élevage de reines
	12	Mardi
	23	Samedi
	30	Samedi Stage mini+
Juil.	28	Samedi Récolte de miel & Barbecue
	Août	11
Sept.	18	Mardi

Le rucher école est composé d'une trentaine de ruches, situé au sein du Domaine Olivier de Serres à Mirabel. Nous y accueillons chaque année une cinquantaine de stagiaires.

➔ Retrouvez les programmes et les comptes-rendus des journées de cours sur le site du GDSA-Ardèche :
<http://gdsa-ardeche.com>

- Le stage «Élevage de Reines» quatre journées à l'époque la plus favorable s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole. Ce stage a pour objectif de permettre à chacun d'élever des reines et de produire de la gelée royale. Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines. Ce stage permet également d'améliorer les connaissances de la biologie de l'abeille.

- Le stage «Initiation et Perfectionnement» treize journées réparties tout au long de la saison apicole s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs souhaitant perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel.

L'accent est mis sur le suivi sanitaire et la capacité de maintenir son cheptel sans apport extérieur par des techniques d'élevage à la portée de tous.

- Le stage «Gestion des Mini+» se déroule sur une journée. Il intéressera le petit apiculteur qui souhaite faire un élevage naturel simplifié pour avoir et conserver quelques reines en attente d'utilisation.



LA CIRE

Nous ne voudrions pas être pessimistes, mais après toutes les difficultés rencontrées par nos abeilles, voici que le doute s'insinue depuis quelques temps sur la qualité des cires.

Nous ne doutons pas un instant que nos ciriers mettent tout en œuvre pour nous proposer de la cire de qualité, mais nous devons être conscients qu'il y a un déficit de cire, puisque la demande est supérieure à l'offre. A force de refondre, et de recycler la cire, nous y retrouvons de nombreux composants néfastes pour nos abeilles. Cette pénurie entraîne des importations d'origines diverses, qui permettent des mélanges apportant un niveau de qualité acceptable.

La cire devient une denrée rare qu'il ne faut surtout pas gaspiller

Fort de cette constatation, notre Conseil d'Administration c'est penché sur ce sujet, et a décidé que nous devons vous sensibiliser, et vous apporter les connaissances utiles pour filtrer vos cires, et les travailler, pour au final, fabriquer vos propres feuilles de cire à partir des opercules issues de vos récoltes.

Nous avons expliqué ce projet dans les précédents bulletins, ainsi que lors de notre dernière AG. Nous avons investi pour disposer du matériel utile à la réalisation. Nous avons effectué plusieurs essais très satisfaisants, et même s'il reste encore quelques petits réglages à parfaire, nous sommes en mesure de vous proposer un nouvel «Atelier Cire».

nouveau ATELIER CIRE

Voici comment nous imaginons de le mettre en place :

Un samedi d'automne, au Pradel, alors que nous pourrions disposer de la cire d'opercule issue de la récolte 2018 :

- le matin : théorie sur la cire, comment la filtrer pour avoir la qualité souhaitée, etc...,
- l'après-midi : démonstration de la fabrication.

Ensuite, les personnes ayant suivi cet atelier pourront venir faire leurs propres feuilles les jours de rucher école.

Dans un premier temps, cela pourrait être réservé aux adhérents disposant d'une vingtaine de ruches. (D'usage, on recueille 1kg de cire pour 100kg de miel).

Notre souhait est de ne pas mélanger les cires, chacun effectuant ses feuilles avec sa production, mais si par la suite, des personnes souhaitent se regrouper de leur propre chef, nous pourrions envisager d'élargir les possibilités.

➤ **Alors, faites nous part de vos attentes, vous pouvez commencer à vous préinscrire.**



La flavescence dorée de la vigne

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme dont la transmission se fait par l'intermédiaire d'un insecte piqueur suceur. Les symptômes sont plus ou moins visibles en fin d'été, automne selon les cépages et demandent une expertise, car il peut y avoir confusion avec une autre maladie, le bois noir. Deux communes sont fortement contaminées, **Saint-Just et Saint-Marcel d'Ardèche**.

Quelques parcelles ont également été détectées positives sur les communes de Saint-Montan, Viviers, Donzère, Montélimar. Il est possible que d'autres communes limitrophes puissent être également concernées, des prospections y étant organisées.

La flavescence dorée de la vigne fait l'objet d'un plan de lutte obligatoire qui

visé à éliminer le vecteur, *Scaphoideus titanus*, une petite cicadelle originaire d'Amérique du Nord, inféodée à la vigne, maintenant répandu dans une grande partie de l'Europe.

Les périodes (juin) et zones de traitements obligatoires sont fixées par arrêté préfectoral. Les informations sont disponibles sur le site :

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-dorée-de-la-vigne

Les colonies situées dans les zones concernées étant potentiellement exposées, **il est préférable d'éviter les deux communes fortement contaminées et de se renseigner pour les communes limitrophes.**

Bilan campagne frelon

La campagne 2017 de suivi du frelon asiatique a permis de centraliser 259 signalements de nids.

Malgré la forte sécheresse et la mobilisation des pompiers de l'Ardèche durant une longue période pour faire face aux alertes feu aussi bien sur le département qu'en PACA, 119 nids ont pu être détruits par le SDIS. Le nombre de signalements ayant fortement augmenté en fin de campagne et la sécheresse étant toujours d'actualité, les pompiers n'ont pu faire face aux demandes. De ce fait, de nombreux nids étaient en attente de destruction en novembre. Un financement de l'État a permis d'en détruire une quarantaine, mais trop tardivement. Au final, une bonne centaine de nids n'ont pu être détruits, car signalés trop tard, inactifs, ou inaccessibles.

FRELON ASIATIQUE perspectives 2018

Plus de 100 nids non détruits en 2017, beaucoup de nids détruits trop tardivement, d'autres non signalés ou non trouvés, un automne particulièrement favorable aux fécondations, un hiver suffisamment froid, mais pas trop, un printemps particulièrement chaud avec un peu d'humidité...
Toutes les conditions sont réunies pour que nous ayons une augmentation considérable du nombre de nids en 2018 !

Nous venons d'apprendre que le Conseil Départemental 07 ne financera plus les destructions des nids par le SDIS. **Les pompiers n'interviendront donc plus, sauf en cas de danger immédiat pour la population.** Ce seront donc des entreprises spécialisées dans la destruction des insectes nuisibles qui devront être solli-

ciées. Des démarches sont actuellement effectuées par le Groupement de Défense Sanitaire du cheptel pour obtenir des financements dédiés aux destructions de nids. Espérons que d'ici cet été, ces démarches auront abouti. Il en va de la survie de nos colonies mais aussi de la sauvegarde de la biodiversité, du maintien de la production fruitière, de la sécurité publique,...

Le réseau de surveillance en collaboration entre le GDSA07, la FREDON et le GDS fonctionne toujours. Certains secteurs sont insuffisamment surveillés et auraient besoin de référents locaux supplémentaires, **avis aux bonnes volontés...**

Continuez à signaler la présence de frelons pour orienter la recherche des nids et signalez les nids suffisamment tôt en saison

LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE FRELON ASIATIQUE

Cet hiver, vous avez été sollicités pour répondre à un questionnaire sur vos pratiques de lutte contre le frelon asiatique. **64 d'entre vous ont pris le temps de le compléter et de le retourner et je tiens à vous en remercier.**

Ces 64 apiculteurs (55 amateurs, 4 professionnel, 5 pluriactifs) possèdent 87 ruchers répartis sur 68 communes du département de l'Ardèche. Ils comptabilisent 1 084 ruches et 275 ruchettes.

A la question **luttez-vous contre le frelon asiatique**, 84% d'entre vous ont répondu oui.

81% ont indiqué poser des pièges. Ces pièges sont posés toute l'année, principalement à l'automne lorsque la pression sur les ruchers augmente et au printemps pour tenter de capturer les fondatrices. Le piège le plus utilisé est le piège fabrication maison (80%). **L'appât le plus utilisé est le mélange bière-sirop-vin blanc (96%)**, vient ensuite le frelon écrasé (23%). Les pièges et appâts vendus dans le commerce sont très peu utilisés. Par contre, au niveau de l'efficacité, seuls 7% de ceux déclarant piéger estiment que c'est très efficace, 57% moyennement efficace, 25% pas efficace et 11% ne savent pas.

Pour les autres techniques de lutte disponibles, seules les entrées de ruche anti-frelon (*métal ou plastique*) sont utilisées par une majorité d'entre vous (67%) et vous paraissent efficaces. Les autres techniques ont rarement été testées.

Concernant le réseau de surveillance, 52% ont fait remonter des signalements et 66% ont recherché des nids, ce soit individuellement ou collectivement. Par contre, vous ne semblez pas tous convaincus de l'efficacité de ce dispositif, 9% pensent qu'il est très efficace et 38% qu'il l'est moyennement.

pour permettre une destruction efficace (avant fin octobre). **Toute la population est concernée, pas seulement les apiculteurs. Des affiches sont diffusées auprès des mairies.** Assurez-vous que celles-ci sont bien en vue du public et que votre municipalité est bien sensibilisée au problème.

➔ **Pour plus d'informations, consultez le site gdsa-ardeche.com, informations sanitaires, frelon asiatique**

La pression du ravageur sur vos ruchers vous a semblé en augmentation en 2017 (44%) et stable (33%). La majorité d'entre vous estime que les pertes liées au ravageur sont restées faibles, 63% pensant ne pas avoir subi de pertes ou moins de 5% de perte. **Mais 27% estiment que ces pertes sont supérieures à 10%.**

Si on élargit sur les autres facteurs d'affaiblissement, le dérèglement climatique est votre principale inquiétude (81% des réponses). Vous placez même le renouvellement des reines insuffisant (30%) devant le frelon asiatique (28%).

L'analyse de vos réponses montre bien l'inquiétude que suscite l'arrivée de ce ravageur. Ce problème vient s'ajouter à ceux que vous subissez déjà, même si vous ne le placez pas en tête de liste. Pour la grande majorité d'entre vous, vous luttez collectivement, mais surtout individuellement. Les solutions de lutte qui s'offrent à vous ne vous semblent pas suffisamment efficaces.

Ce questionnaire a été réalisé par Faustine BEC, élève en classe de Terminale S, dans le cadre de la spécialité EAT (Ecologie, Agronomie, Territoires).

Le frelon asiatique

Vous suspectez sa présence. Prenez une photo de l'insecte ou du nid. Contactez nous :

GDSA 07 ☎ 06 08 92 26 67 ✉ pascal.binon@orange.fr
FREDON 07 - ☎ 04 75 64 92 12 ✉ damien.donati@fredon07.fr
GDS 07 ☎ 04 75 64 91 85 ✉ gds07@cmre.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

LE NOURRISEMENT

Lors de notre dernière AG, certain ont affirmé que le recours au nourrissage était trop systématique. Le nourrissage ne doit pas être automatique, et tout apiculteur qui se respecte doit savoir comment l'utiliser. Il nous paraît donc utile de vous proposer ce que nous écrivons sur ce sujet dans notre livret de cours :

" Les abeilles devraient en toute logique se suffire à elles-mêmes, et toute colonie bien formée se débrouille seule. Mais il est des cas où il est utile d'intervenir en apportant un complément.

Mais attention, ces apports doivent être judicieux. En fin de saison on ne conserve pas de ruche trop médiocre (*Mise à part des essaims*). Il n'est pas question de perfuser tout l'hiver une ruche faible. Il ne doit pas être distribué systématiquement, mais seulement lorsque cela est utile.

Bien évidemment aucune distribution en période de production, mais est-il nécessaire de le rappeler !

Le nourrissage, toujours combiné entre ces 3 éléments : eau, sucre, miel, ne se compose pas toujours pareillement, et ne se distribue pas de la même façon. En fait il faut l'adapter à la saison, et à ce à quoi il doit répondre. Nous allons avoir le nourrissage de printemps, celui d'automne après récolte et avant la mise en hivernage, et celui d'hiver.

- **Le nourrissage de printemps** ou nourrissage spéculatif. Son rôle est d'aider au démarrage et au développement de la colonie. La reine ne va pondre que s'il y a des apports de nectar et pollen. Notre nourrissage doit imiter une miellée donc nos apports se feront par un sirop 50/50 eau/sucre, il est même souhaitable d'augmenter la teneur en eau utile à la confection de la bouillie larvaire. Les apports se feront en petite quantité, 1 litre tous les 4/5 jours. Il ne faut pas que l'abondance de sirop soit stockée dans la ruche et réduise le nombre de cellules de ponte.

- **Le nourrissage d'automne** après la récolte. Chez nous vers septembre. Cette fois-ci, il convient de compléter des réserves insuffisantes. La ruche à besoin de réserve au moins égale à 15 kg. Si ce n'est pas le cas il faut apporter un complément. La concen-



Nourrisseur avec constructions de cire

tration sera 50/50 et plutôt un peu moins d'eau car les abeilles vont avoir la nécessité de ventiler pour assécher ce sirop afin de le stocker dans de bonne condition. L'apport se fera d'un coup pour que les vieilles abeilles puissent le conditionner avant que n'apparaissent les abeilles d'hiver.

- **Le nourrissage d'hiver** : passé chez nous le 1^{er} octobre, les abeilles n'ont plus la possibilité de ventiler le sirop et l'humidité restante risque d'entraîner des fermentations nuisibles. Il convient de donner une nourriture sèche appelé candi. (*Dès que la température sera revenue, vers mars revenez au nourrissage printemps*)."

Comme dit en début du texte :

"Les abeilles devraient en toute logique se suffire à elles-mêmes....."

Donc soyez très attentifs, l'idéal serait de ne nourrir que les ruches utilisées pour l'élevage, ainsi que les essaims, mais jamais les ruches destinées à la production.



ASSURANCES & ACHATS GROUPÉS

1 - ASSURANCES RUCHES

par GROUPAMA

1° option : Responsabilité Civile
+ Protection Juridique = 0.17 €
par ruche et par an.

2° option : La couverture englobe
comme ci-dessus la Responsabilité
Civile et la Protection Juridique +
Dommages = 2.27 € par ruche et par an.

Montant des garanties :

- 46 €/ruche pour ruches
et équipements internes,
- 46 €/ruche pour produit de la ruche,
- 43 €/ruche pour la colonie.

Franchise par sinistre 10% du montant
avec minimum 168 €.

NB : Il n'est pas envoyé de récépissé,
votre versement faisant foi.

**Contrat Groupama
(Suite du N° 11260337 D)
Tél. : 09 69 32 22 32
service CHEPTEL SUD
GROUPAMA SUD**

2 - ACHATS GROUPÉS

Vous avez maintenant pris l'habitude
d'utiliser nos achats de cadres (corps et
hausse) à 0.9 euros (par paquet de 10)
ainsi que les hausses à 12 euros.

nouveau

Nous avons rajouté dans le
prolongement du stage « Mini + » la
possibilité d'avoir des **cadrons en bois
emboîtables à 0.80 euros** (par paquet
de 13 unités) et des **toits tôle
à 6 euros**. Nous laissons le soin à vos
qualités de bricoleur pour réaliser les
planchers et corps.

nouveau

Nous avons testé l'achat groupé
de **Candi Tradition en barquette rigide
de 1.7 kg** présenté lors de la journée
Apithérapie. Finalement avec vos
demandes c'est plus de 1200 kg qui ont
été distribués. **Si vous êtes intéressés,
signalez-vous au dos du bulletin
d'adhésion**. Nous reprendrons contact
avec vous pour finaliser en septembre
prochain. Si vous avez besoin d'une
facture, contactez Jacques Pellet qui
manage cette opération.



photos © Catherine Bourcatt



➔ Pour des conseils personnalisés,
n'hésitez pas à vous adresser à votre
Association GDSA de l'Ardèche.

<i>Président, conserve également le poste de Trésorier</i>	Jean-Pierre DIEL 66 rue Barthélémy Roux 07500 GUILHERAND-GRANGES	06.31.77.84.22 Jp.diel@orange.fr
<i>Vice-président</i>	Claude JEANNIN 229 chemin Royal 07200 VESSEAUX	06.79.94.23.16 claud.jeannin455@orange.fr
<i>Secrétaire</i>	Olivier FLEURY 1123 avenue Marcel Paul 07350 CRUAS	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42 olivier.fleury0770@orange.fr
<i>Secrétaire adjointe</i>	Marie BASSAGET Le Besson 07160 SAINT-ANDÉOL DE FOURCADES	06.75.50.92.63 marie.bassaget@yahoo.fr
<i>Trésorière adjointe</i>	Carole NICOLAS Chemin de beaulu 07000 VEYRAS	06.13.38.82.16 fermette.feriolle@gmail.com
<i>Membre</i>	Stéphanie ADELINÉ Le Village 07140 MONTSSELGUES	06.63.81.22.55 lila.adeline@laposte.net
<i>Membre</i>	Françoise BORIE-CALLOT Gadret Labeaume 07260 ROSIÈRES	04.75.39.90.79 f.borie-callot@laposte.net
<i>Membre</i>	Bernadette BROCARD Quartier Chambonneau 07170 ST MAURICE D'IBIE	04 75 94 11 18 brocard.bernardette@orange.fr
<i>Membre</i>	Jacques PELLET Rue de la Gloriette Nord 26100 ROMANS	04.75.70.14.78 pelletjacques@gmail.com
<i>Membre</i>	Christophe MOINS 1005, rte de l'ancienne gare 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT	06.33.18.80.15 cmoins@gmail.com
<i>Membre de droit</i>	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)	04.75.66.53.50
<i>Présidents d'honneur</i>	Henriette COLENSON, Luc TAULEIGNE, Pascal BINON	

Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche : Pierre VOLPE et Alain MUSY

Rappel : Le Siège social de l'association GDSA de l'Ardèche se trouve chez le Secrétaire Olivier FLEURY
Association GDSA de l'Ardèche : N° Siret : 489 945 832 00017 APE 913 E



Photo : Claude Jeannin